Mise en ligne : 29 janvier 2017. Dernière modification : 16 août 2018. www.entreprises-coloniales.fr

# SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE ALGÉRIENNE ET TUNISIENNE

S.A., 18 juillet 1893 p. 99 ans.

CONVOCATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (Cote de la Bourse et de la banque, 17 et 26 janvier 1898)

27 janvier, 3 h., extraord. — Société anonyme Immobilière Algérienne et Tunisienne. — Dans les bureaux de MM. Cottet et Cie, banquiers, 8, rue de la Bourse, à Lyon.

Publications relatives aux émissions et introductions (Loi du 30 janvier 1907)

Bulletin annexe au Journal officiel du 21 octobre 1907

(Cote de la Bourse et de la banque, 21 octobre 1907)

Immobilière Algérienne et Tunisienne (Sté). — Notice sur la constitution.

Société immobilière algérienne et tunisienne (Le Journal des finances, 11 mai 1918)

L'assemblée du 27 avril a approuvé les comptes de 1917 et fixé le dividende à 15 fr. Sur le bénéfice net de 55.176, le dividende absorbe 45.000 fr.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ALGÉRIENNE ET TUNISIENNE S.A. frse au capital de 0,6 MF entièrement remboursés. Siège social : Lyon, 8, r. de la Bourse (Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 585-587)

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 6 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 25 actions. COTTET (Benoît), 8, r. de la Bourse, Lyon; BIÉ (Marcel), 8, r. de la Bourse, Lyon; BISSUEL (Joseph), 11, pl. Bellecour, Lyon; CROIZAT (Albert), 86, av. de Saxe, Lyon; FINAZ¹ (Alfred), 24, pl. Bellecour, Lyon; FRACHON (Amédée), 37, pl. Bellecour, Lyon; SOUCHON (Eugène), 11, pl. Antonin-Poncet, Lyon.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Alfred Finaz : médecin lyonnais, administrateur de l'éphémère Banque de l'union marocaine.

#### COMMISSAIRE AUX COMPTES

GIRIAT (Charles), à Rochetaillée (Rhône).

Capital social. — 0,6 MF, entièrement amorti, en 3.000 act. de jouissance.

À l'origine, 0,15 MF, porté en 1910 au chiffre de 1,5 MF, puis ramené au chiffre actuel par remboursements, suivant décisions des AGE des 7 août 1914, 17 septembre 1914 et 27 avril 1918.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale. Prélèvement facultatif p. fds de rés. spéciale. Le solde : 5 % au conseil ; 95 % aux act.

### RÉSULTATS DES DERNIERS EXERCICES (en fr.)

Ex.	Bénéf. nets (reports compris)	Rés.	Divid. ttx	Divid. par act.	Report à nouveau
1916	88.091	25.000	45.000	15	15.723
1917	70.899	10.000	45.000	15	13.531
1918	71.962	12.500	45.000	15	12.093
1919	65.062		45.000	15	17.694
1920	60.808		45.000	15	13.439
1921	62.862		45.000	15	15.494
1922	77.908		45.000	15	30.540
1923	36.008		30.000	10	4.429
1924	18.912			_	18.912
1925	29.755			_	29.755

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1925 (en fr.)

ACTIF	
Frais de constitution	17.822 15
Bons du Trésor frs, 6 % 1923, 2° série	240.250 00
Banquiers	49.109 10
Débiteurs douteux (p. mémoire)	1 00
Impôts divers à récupérer sur dividende	9.550 44
	<u>316.732 69</u>
PASSIF	
Capital	mémoire
Rés. statutaire	75.000 00
Rés. facultative	210.186 31
Créanciers divers	1.123 00
Frais à payer	668 07
Profits et pertes	
Reliquat de 1924 : 18.912 66	
Bénéfices de 1925 : 10.842 05	
	29.755 31
	<u>316.732 69</u>

## PROFITS ET PERTES 1925 (en fr.)

DÉBIT	
Frais généraux du siège social	3.400 13
Abonnement au timbre	1.692 00
Jetons du conseil et allocation du commissaire	360 00
Bénéfices de l'ex.	10.842 65
	<u>16.294 78</u>
CRÉDIT	
Intérêts divers	16.294 78
	<u>16.294 78</u>